

NOTE DE PRÉSENTATION

Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Mardi 13 décembre 2011 à 14h30

À la Salle Polyvalente de RAVIERES

L'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

1) Désignation du délégué secrétaire de séance

Il s'agit de désigner le secrétaire de séance qui sera chargé de relire et valider le compte-rendu.

2) Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 octobre 2011

Il s'agit d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 11 octobre 2011.

3) ADMINISTRATION GENERALE

a) Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2012

Le Débat d'Orientation Budgétaire :

- est obligatoire avant le vote du Budget puisque le S.I.R.T.A.V.A. intègre une commune de plus de 3 500 habitants,
- permettra d'adopter le Budget Primitif 2012 dès le prochain Comité Syndical.

Le Président présentera les orientations budgétaires 2012, qui seront reprises dans le Budget Primitif 2012.

b) Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2011

Monsieur le Président proposera d'effectuer les virements de crédits nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

c) Création d'un emploi de rédacteur chef

Il sera proposé de créer un emploi de rédacteur chef.

4) PÔLE RIVIÈRES

a) Pôle Rivières : demandes de financement pour l'année 2012

Le Pôle Rivières du SIRTAVA gère un programme pluriannuel de travaux (gestion de la ripisylve, des embâcles, des atterrissements, pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs,...), ainsi que des opérations plus spécifiques et ponctuelles de renaturation de cours d'eau. Son rôle est également de fournir une assistance technique aux collectivités adhérentes dans leurs projets en lien avec la rivière et les milieux aquatiques.

Afin d'assurer ces missions, une équipe technique a été mise en place. Elle comporte :

- Un poste d'ingénieur à 40 %,
- Deux postes de techniciens de rivières à temps plein,
- Un technicien de rivières en mission ponctuelle sur 6 mois de l'année,
- Une Chargée de mission Hydromorphologie à temps plein.

Le montant estimatif des dépenses salariales du Pôle Rivières pour l'année 2012 est de 165 000 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses de fonctionnement du Pôle est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses éligibles (salaires et forfaits de fonctionnement),
- Conseil Régional de Bourgogne : 30 % des dépenses éligibles et forfait de fonctionnement de 3 000 € par poste,
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif des dépenses salariales du Pôle Rivières pour l'année 2012 portées à 165 000 euros TTC,
- Demander à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre organisme susceptible d'apporter des financements,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

b) Point sur les actions en cours

L'équipe du Pôle Rivières, Marlène LACARRERE, Véronique LOUIS et Jean-Louis BUISSON, présentera l'état d'avancement des différents dossiers en cours, à savoir :

- L'étude sur la restauration de la continuité écologique de l'Armançon dans l'Yonne ;
- Les tranches 2010, 2011 et 2012 du programme pluriannuel de travaux :
 - o Tranche 2010, l'Armançon de Rougemont à Tonnerre : travaux en cours,
 - o Tranche 2011, l'Armançon de Tonnerre à Migennes ;
 - o Tranche 2012, la Brenne et ses affluents : relevés de terrain en cours ;
- Les dossiers ponctuels, tels que Briennon, Posanges, Turcey, Verrey-sous-Drée, Villy-en-Auxois.

5) PÔLE BASSIN VERSANT

a) Cellule d'animation du S.A.G.E. et actions de communication : demandes de financement pour l'année 2012

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 25 mai 2010. La procédure administrative d'approbation a ensuite été lancée. Elle se poursuivra durant l'année 2012 par une enquête publique, puis par l'approbation définitive du document par arrêté inter-préfectoral.

Pour assurer cette mission, une cellule d'animation a été mise en place. Elle comporte :

- un poste d'animateur à mi-temps,
- un poste d'assistante administrative à temps partiel.

Le montant estimatif des dépenses de la cellule d'animation du S.A.G.E. et de ses actions de communication pour l'année 2012 est de 37 000 euros TTC (fonctionnement), répartis de la façon suivante :

- Salaires et frais de fonctionnement de la cellule : 33 000 € TTC ;
- Lettre d'information : 4 000 € TTC.

Pour la cellule d'animation, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50% des dépenses éligibles ;
- Europe - fonds FEDER via DREAL Bourgogne : 30% des dépenses éligibles, au prorata de 89 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Pour ses dépenses de communication, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50% des dépenses ;
- Conseil Régional de Bourgogne : 30% des dépenses, au prorata de 89 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif de la cellule d'animation du S.A.G.E. et de ses actions de communication pour 2012 à 37 000 euros TTC (fonctionnement),
- Demander à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Europe (fonds FEDER), du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre partenaire susceptible de financer le fonctionnement de cette cellule et ses frais de communication,
- Autoriser Monsieur le Président à consulter des prestataires pour les actions de communication dans le cadre du code des marchés publics,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

b) Cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval et actions de communication : demandes de financement pour l'année 2012

A partir de l'année 2012, la cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval sera composée de 1,875 Equivalents-Temps Plein (E.T.P.), répartis de la façon suivante :

- 1 E.T.P. consacré à l'animation principale du Contrat Global ;
- 0,5 E.T.P. consacré à l'animation des actions du Contrat Global en lien avec l'agriculture ;
- 0,375 E.T.P. consacré à la gestion administrative associée à l'animation.

Le montant prévisionnel des dépenses de la cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval et de ses dépenses de communication pour l'année 2012 est de 102 000 euros TTC (fonctionnement), répartis de la façon suivante :

- Salaires et frais de fonctionnement de la cellule : 92 000 € TTC ;
- Lettre d'information n°2 : 3 000 € TTC ;
- Plaquettes de communication/sensibilisation (ouvrages, plans d'eau, viticulteurs) : 7 000 € TTC.

Pour la cellule d'animation, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50% des dépenses éligibles ;
- Europe - fonds FEDER via DREAL Bourgogne : 30% des dépenses éligibles, au prorata de 89 communes sur 130 ;

- Conseil Régional Champagne-Ardenne : 30% des dépenses éligibles, au prorata de 41 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Pour ses dépenses de communication, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50% des dépenses ;
- Conseil Régional de Bourgogne : 30% des dépenses, au prorata de 89 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif de la cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval et de ses actions de communication pour 2012 à 102 000 euros TTC (fonctionnement),
- Demander à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Europe, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de tout autre partenaire susceptible de financer le fonctionnement de cette cellule et ses frais de communication,
- Autoriser Monsieur le Président à consulter des prestataires pour les actions de communication dans le cadre du code des marchés publics,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

c) Cellule d'animation du P.A.P.I. et actions de communication : demandes de financement pour l'année 2012

Le montant estimatif des dépenses de la cellule d'animation du P.A.P.I. et de ses actions de communication pour l'année 2012 est de 70 000,00 € TTC (fonctionnement et investissement).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat : 40% des dépenses éligibles ;
- Conseil Régional de Bourgogne : 40% des dépenses éligibles au prorata de 226 communes sur 267 (soit 33,9 % des dépenses éligibles) ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif de la cellule d'animation du P.A.P.I. et de ses actions de communication pour 2012 à 70 000,00 € TTC ;
- Demander à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre partenaire susceptible de financer le fonctionnement de cette cellule d'animation et ses frais de communication,
- Autoriser Monsieur le Président à consulter des prestataires pour les actions de communication dans le cadre du code des marchés publics,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

d) Nouvel appel à projets P.A.P.I. sur le bassin versant de l'Armançon - Élaboration d'un dossier de candidature

La Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a lancé, le 17 février dernier, un nouvel appel à projets relatif aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.). Ce sujet avait fait l'objet d'un point d'information lors du précédent Comité Syndical.

Il est rappelé que l'objectif des P.A.P.I. est de promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent et intégrée aux politiques de gestion de l'eau. Il précise que le nouveau dispositif P.A.P.I. s'inscrit dans la continuité du premier appel à projets. Quelques évolutions sont apportées pour tenir compte notamment de la Directive Inondation et des enseignements tirés du bilan des premiers dispositifs P.A.P.I. Les principales caractéristiques du nouvel appel à projets P.A.P.I. sont les suivantes :

- appel à projets permanent,
- convention P.A.P.I. conclue pour une durée de 6 ans,
- actions de ralentissement dynamique et de réduction de la vulnérabilité à privilégier,
- possibilité d'engager des « petits » P.A.P.I. pour un montant inférieur à 3 millions d'euros,
- généralisation de l'Analyse Coût Bénéfices.

Le P.A.P.I., actuellement coprésidé par le SIRTAVA et l'Etat, arrivera à échéance en décembre 2013. Ainsi, il y a lieu de réfléchir à l'opportunité pour le syndicat de se porter candidat au nouvel appel à projets P.A.P.I., afin de poursuivre la démarche engagée dans le cadre du premier : caractérisation de l'aléa et de la vulnérabilité, participation à l'élaboration de PPRi, amélioration du dispositif d'alerte, développement de la culture du risque, réduction de vulnérabilité de l'habitat ...

La mise en œuvre d'un nouveau P.A.P.I. sur le bassin semble en effet pertinente pour plusieurs raisons et notamment :

- la vulnérabilité importante du territoire face aux inondations qui demeure, malgré les nombreuses actions réalisées,
- l'affaiblissement de la « mémoire du risque » à mesure que les dernières grandes inondations s'éloignent dans le temps,
- la nécessité de mettre en œuvre toutes les actions de l'axe 3 du SAGE relatif aux inondations,
- l'évolution de la réglementation qui induit une prise en compte plus draconienne du risque inondation avec une plus forte implication des collectivités.

Si le SIRTAVA souhaite répondre au nouvel appel à projets P.A.P.I., un travail important doit être mené en 2012 pour élaborer un dossier de candidature qui puisse être présenté en 2013. En effet, ce dossier doit contenir notamment **un diagnostic de territoire**, qui constitue un état des lieux du risque inondation sur le bassin versant de l'Armançon. Cette étude d'inventaire pourrait être confiée à un agent contractuel recruté sur une durée d'un an ou à un (ou plusieurs) étudiant(s) stagiaire(s). Par ailleurs, une concertation devra être menée, par le SIRTAVA, auprès des collectivités et des différents interlocuteurs du bassin versant.

Il sera demandé aux membres du Comité Syndical de donner leur avis sur le principe d'élaborer un dossier de candidature dont l'échéance serait l'année 2013 et d'en définir les modalités de réalisation (création d'un emploi ou accueil de stagiaires).

e) Point d'information sur les actions du P.A.P.I.

L'animateur et la stagiaire du P.A.P.I. feront une présentation des actions en cours :

- Dispositif d'alerte aux crues sur la Brenne,
- Etude préalable au rétablissement de la continuité écologique sur deux ouvrages à Semur-en-Auxois,
- Projet de renaturation à Venarey-Les Laumes,
- Lettre d'information du P.A.P.I.,
- Bilan de la campagne de diagnostic de vulnérabilité aux inondations pour l'habitat.

6) QUESTIONS DIVERSES